

Agenda 21 et projets territoriaux de développement durable

Journée de sensibilisation – 3 juillet 2012



Quelques éléments de contexte...

Le Département de la Somme

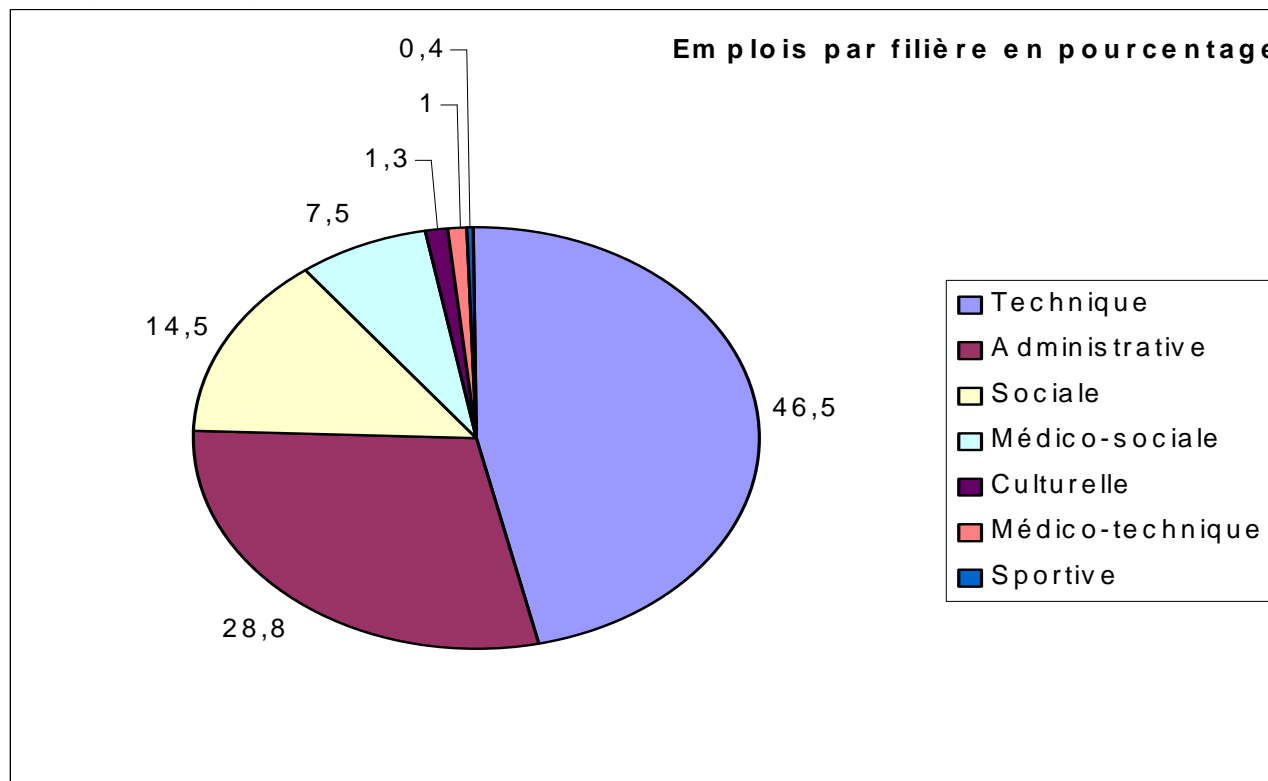


Quelques éléments de contexte...

L'Institution

Effectif total : 2921 agents dont 423 assistants familiaux
Nombre de métiers : 138

Répartition par filière

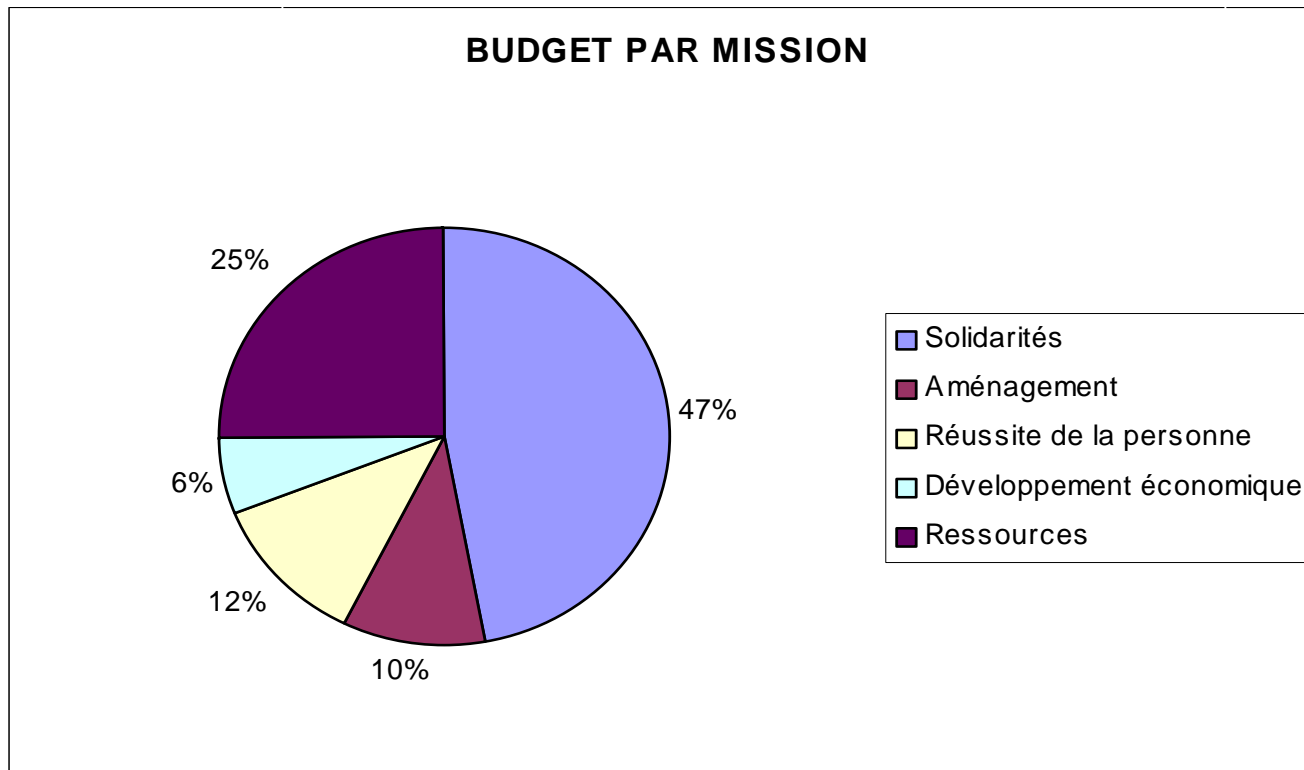


Quelques éléments de contexte...

L'Institution

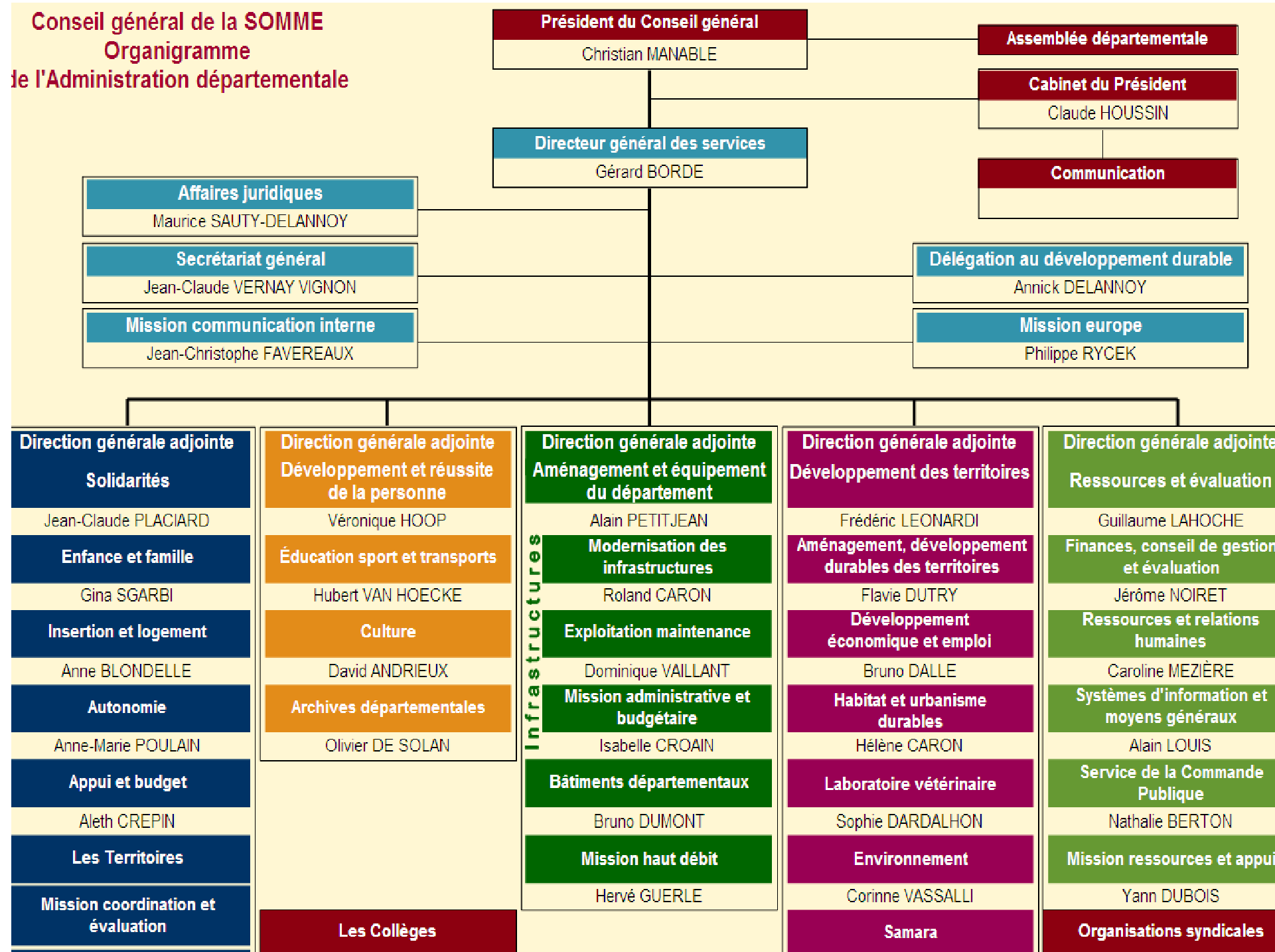
Nombre de sites : 184 dont :

- Bâtiments administratifs : 69 bâtiments
- Bâtiments scolaires : 48 collèges
- Bâtiments sociaux et médico-sociaux : 52 CMS et 12 territoires



Budget 2011 :
604.40
Millions d'euros

Conseil général de la SOMME
Organigramme
de l'Administration départementale



AGENDA 21

Les grandes étapes

- 1^{ère} étape : le diagnostic
- 2^e étape : la stratégie politique de DD
- 3^e étape : l'élaboration de l'agenda21
- 4^e étape : la concertation et l'évaluation
- 5^e étape : le rapport développement durable
- 6^e étape : la labellisation « Agenda 21 local »

AGENDA 21

1. Diagnostics

- ✓ 2004 Diagnostic du territoire : Ernst & Young
- ✓ 2008 Etude BMJ Ratings KPMG : les conseils généraux au regard du développement durable
- ✓ 2010 Enquête auprès des habitants sur leurs perceptions et attentes en matière de développement durable

AGENDA 21

1. Diagnostics

✓ Une situation contrastée

Des faiblesses...

Croissance démographique très lente

Faiblesse des revenus des ménages

Indicateurs sanitaires en retrait

Parc de logement social très peu développé

Besoin élevé en logements de qualité et adaptés

Cloisonnement des services

AGENDA 21

1. Diagnostic

✓ Une situation contrastée

...Mais des atouts

Dynamique de création d'emploi

Situation géographique de la Somme favorable

Levier de développement économique important

Atouts touristiques et diversifiés

Environnement de grande qualité

Tradition industrielle importante

Agriculture performante

AGENDA 21

2.La stratégie

✓ **2009** : Rédaction et adoption de la politique départementale de développement durable et de valorisation des ressources propres des territoires de la Somme

✓ **3 enjeux stratégiques**

- Préparer un avenir durable des territoires de la Somme
- Permettre à nos concitoyens de bien vivre en Pays de Somme
- Faire du Conseil général un acteur exemplaire du développement durable

AGENDA 21

2.La stratégie

Les trois périmètres de l'action

Le fonctionnement interne

Les politiques et compétences

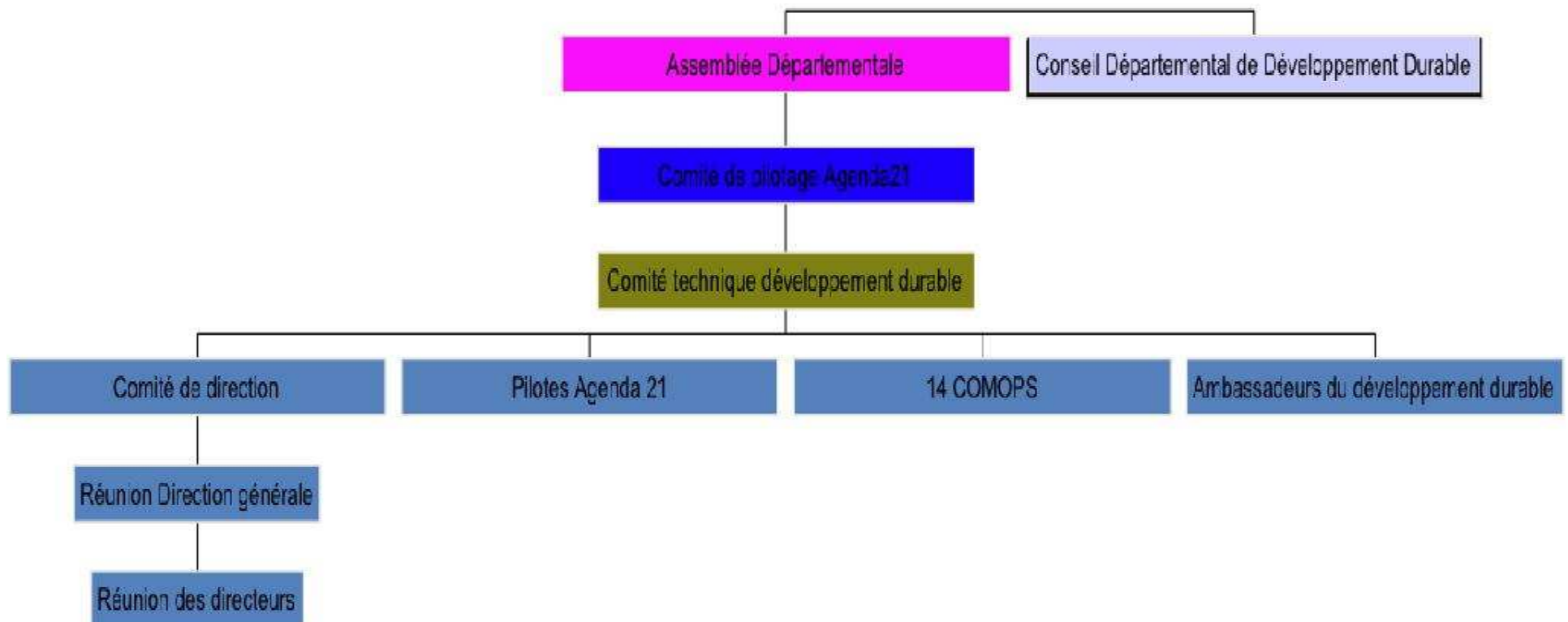
Les actions d'animation
et de partenariat

AGENDA 21

2.La stratégie

La gouvernance

Dispositif de gouvernance Agenda21



AGENDA 21

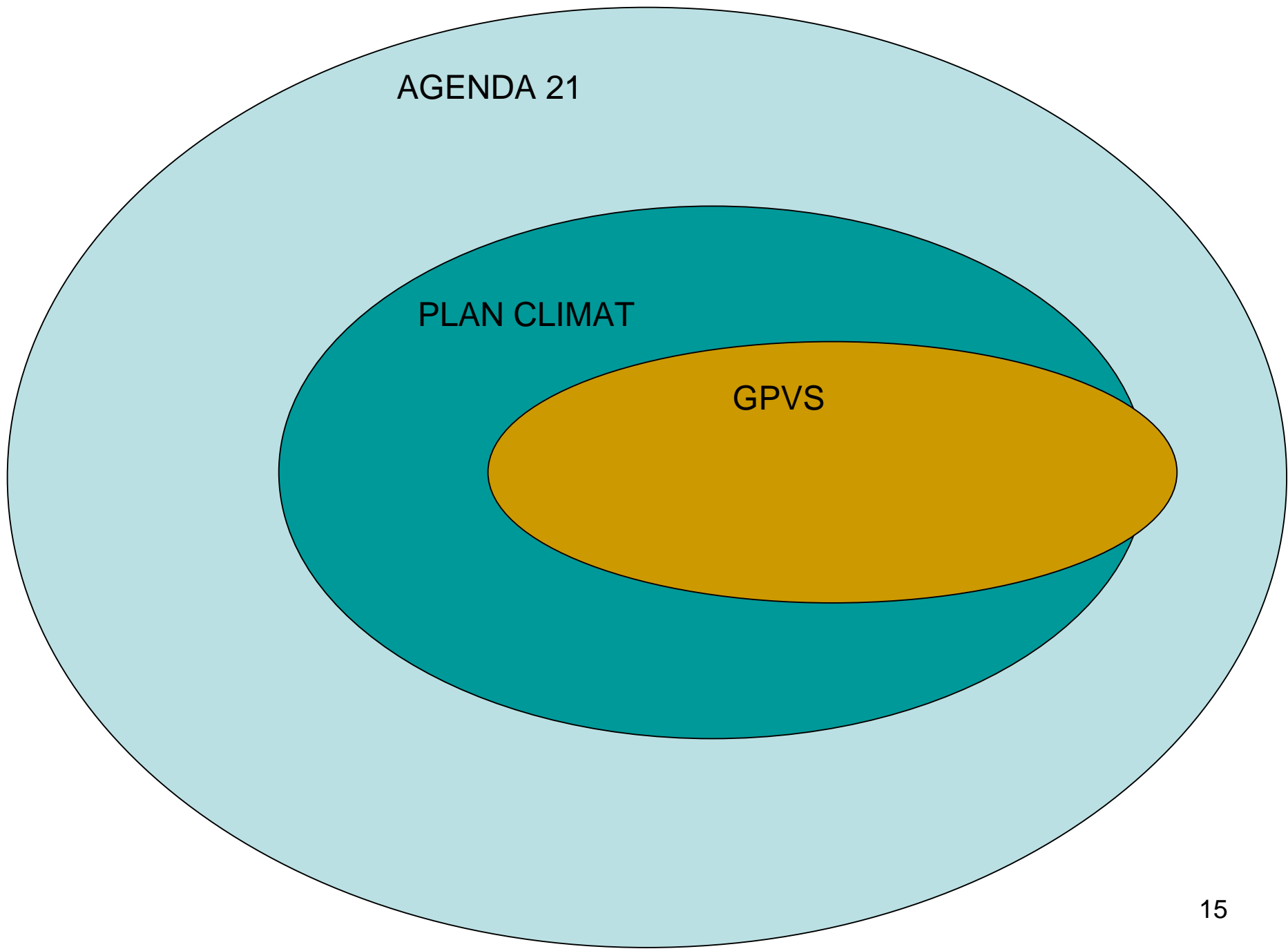
2.La stratégie

AGENDA 21

3.L'élaboration de l'Agenda 21

80 projets pour une Somme durable

- ✓ **80 projets** issus de la rencontre avec chacun des directeurs et proposés à chacun des pilotes identifiés
- ✓ **Articulation** de l'Agenda21 avec les autres projets transversaux de la collectivité



AGENDA 21

PLAN CLIMAT

GPVS

AGENDA 21

3.L'élaboration de l'Agenda 21

80 projets pour une Somme durable

Cinq finalités :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains (satisfaction des besoins essentiels),
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

AGENDA 21

3.L'élaboration de l'Agenda 21

Préparer
UN AVENIR DURABLE
des territoires de la Somme



Enjeu N° 1

35 projets s'articulant autour de 5 objectifs majeurs :

- Favoriser l'accès au savoir et la réussite de nos enfants
- Favoriser le développement économique du territoire
- Favoriser l'emploi durable
- Favoriser l'aménagement équilibré du département
- Favoriser la préservation des ressources, espaces naturels, de la biodiversité et la lutte pour le climat
- Favoriser des infrastructures de communication durables

AGENDA 21

3.L'élaboration de l'Agenda 21

Zoom sur le projet « Encourager les projets d'Agendas 21 locaux »

Objectifs :

- Orienter les territoires vers le développement durable
- Assurer un développement local équilibré et raisonné
- Optimiser l'action collective de développement durable
- Apporter un appui auprès des collectivités désireuses d'impulser un Agenda21

AGENDA 21

3.L'élaboration de l'Agenda 21

Zoom sur le projet « Encourager les projets d'Agendas 21 locaux »

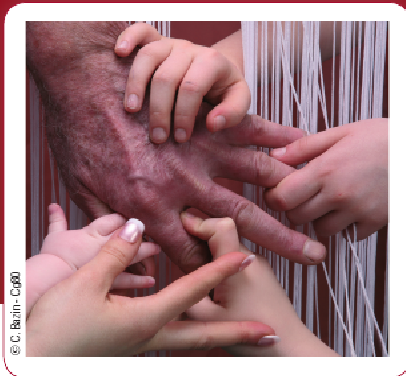
Description des actions :

- Création d'un réseau des collectivités locales du Département s'inscrivant ou souhaitant s'inscrire dans une démarche de développement durable
- Appel à projets visant à l'émergence d'Agendas21 locaux
- Accompagnement technique et financier du Département à destination des collectivités locales retenues dans le cadre de l'appel à projet souhaitant mettre en œuvre leur Agenda21

AGENDA 21

3.L'élaboration de l'Agenda 21

Permettre à nos concitoyens
DE BIEN VIVRE
en pays de Somme



Enjeu N° 2

20 projets s'articulant autour de 4 objectifs :

- Renforcer les solidarités
- Développer et retisser du lien social
- Améliorer la qualité de vie
- Favoriser le transport collectif

AGENDA 21

3.L'élaboration de l'Agenda 21

Faire du Conseil général de la Somme

UN ACTEUR EXEMPLAIRE

du développement durable



© P. Paris - Cg80

Enjeu N° 3

25 projets visant à :

- Favoriser des pratiques internes plus économes et plus écologiques sur l'ensemble de notre patrimoine
- Favoriser davantage une politique de ressources humaines intégrant les principes du développement durable
- Renforcer la mise en place des démarches de qualité pour l'accueil et le service aux usagers
- Développer des pratiques de gouvernance visant à améliorer la démocratie participative

AGENDA 21

4.La concertation et l'évaluation

Etapas de consultation :

✓ **Consultation interne**

✓ **Consultation citoyenne** sur l'approche développement durable – enquête d'opinion

✓ **Questionnaire de consultation des fiches projets Agenda 21** élaboré et inséré dans le VES d'avril, mis en ligne sur somme.fr et sur l'intranet

AGENDA 21

4.La concertation et l'évaluation

✓ Consultation interne :



- Portail développement durable
- Journal interne « Nous Somme »
- Forum 21, rendez-vous annuel :
entre 200 à 300 agents

AGENDA 21

4.La concertation et l'évaluation

✓ **Consultation citoyenne**

- Retour : 3330 personnes
- Connaissance imprécise du développement durable – peu de références citées d'opérations de développement durable
- Attentes fortes autour de l'emploi, emplois de proximité, du maintien du pouvoir d'achat, des attentes en matière de santé et de solidarité
 - Social : préoccupés par la prise en compte des besoins des personnes âgées, juste avant l'éducation des jeunes, et des logements sociaux
 - Economique : le soutien à l'économie sociale, la croissance verte
 - Environnement : qualité de l'eau et énergies renouvelables

AGENDA 21

4.La concertation et l'évaluation

- ✓ **Questionnaire de consultation des fiches projets Agenda 21**
 - Retours plutôt institutionnels
 - Conseil régional de Picardie
 - Institut Régional de l'Administration de Metz
 - Université Jules Verne
 - Faculté de médecine
 - CCI Littoral Normand Picard
 - ADEME
 - C3D

AGENDA 21

4.La concertation et l'évaluation

✓ **L'évaluation**

- Indispensable à toutes les étapes du projet
- Nécessite l'élaboration d'une conduite de projet
 - Mission portée par le comité technique DD
 - Périmètre de l'évaluation retenu : exogène:
 - Bilan de chacune des actions inscrites à l'AG21
 - Performance globale de la politique DD du Conseil général
 - Evaluation de l'impact sur le territoire de la dynamique de DD (actions partenariales)
- Détermine les objectifs d'amélioration continue à fixer pour les futurs programmes d'actions

AGENDA 21

4.La concertation et l'évaluation

✓ **L'évaluation**

- Indispensable à toutes les étapes du projet
- Nécessite l'élaboration d'une conduite de projet
 - Mission portée par le comité technique DD
 - Périmètre de l'évaluation retenu : exogène:
 - Bilan de chacune des actions inscrites à l'AG21
 - Performance globale de la politique DD du Conseil général
 - Evaluation de l'impact sur le territoire de la dynamique de DD (actions partenariales)
- Détermine les objectifs d'amélioration continue à fixer pour les futurs programmes d'actions

AGENDA 21

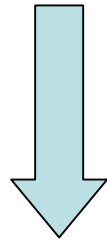
4.La concertation et l'évaluation

✓ **L'évaluation**

- Acquisition du **logiciel Via2D** dédié au suivi et à l'évaluation de l'Agenda 21
- Ce logiciel permet d'évaluer les projets également au regard de la contribution des 5 finalités DD

AGENDA 21

Adoption de l'Agenda 21



28 octobre 2010

AGENDA 21

5. Le rapport développement durable

Art. 255 de la loi Grenelle II soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à l'obligation de présenter un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Présentation du rapport:

- 1ère partie dédiée à l'analyse stratégique de la politique de développement durable
- 2ème partie consacrée à l'analyse plus opérationnelle

AGENDA 21

5.Le rapport développement durable

Objectifs du législateur :

- Faire utilement le lien entre les démarches de développement durable et l'exercice de définition des priorités budgétaires
- Faire en sorte que les collectivités démontrent en quoi elles contribuent localement aux enjeux globaux de développement durable
- Favoriser le débat entre les élus en montrant les incohérences et les impacts négatifs de certaines politiques sur le développement durable

AGENDA 21

5. Le rapport développement durable

Objectifs de la collectivité :

- Faire valoir le rôle premier des collectivités dans la mise en œuvre de démarches territoriales de développement durable
- Promouvoir les politiques et les actions menées et à poursuivre par la collectivité (outil de valorisation et d'attractivité à la fois du territoire et de l'institution) et susciter d'autres démarches similaires
- Favoriser la transparence et l'accès à l'information des citoyens et acteurs économiques sur les actions et démarches de développement durable entreprises par la collectivité.

AGENDA 21

5. Le rapport développement durable

Constats :

- Une réelle avancée dans l'intégration des principes du développement durable depuis 2008
- Une politique de développement durable recentrée sur l'humain
- Une ambition forte d'intervenir sur l'ensemble de la sphère d'influence de la collectivité
- Une politique portée au plus haut niveau de la collectivité
- L'élaboration d'un Agenda21 qui vient mettre en cohérence l'ensemble des projets structurants de la collectivité (PCET, Vallée de Somme...)

AGENDA 21

6. Labellisation « Agenda 21 local »

Dispositif animé par le Ministère du Développement Durable

But : Reconnaître la réalité et la qualité des projets territoriaux de développement durable

→ Logique d'accompagnement de la collectivité



Acteurs impliqués dans la démarche :

- 10 ministères
- principales fédérations d'élus
- 20 associations réunies dans le cadre du Comité national agenda 21

AGENDA 21

6. Labellisation « Agenda 21 local »

- **Les cinq finalités du DD :**
 - Lutte contre le changement climatique
 - Préservation de la biodiversité
 - Epanouissement de tous les êtres-humains
 - Cohésion sociale
 - Dynamique de développement responsable
- **Les cinq éléments déterminants :**
 - Une stratégie d'amélioration continue
 - La participation des acteurs
 - L'organisation du pilotage
 - La transversalité des approches
 - L'évaluation partagée

CADRE
DE
REFERENCE

AGENDA 21

6. Labellisation « Agenda 21 local »

La procédure :

Expertise

- Par un organisme mandaté par le Ministère
- Par une personne issue du Comité National Agenda 21

Consultation

- Réglementaire : préfet de département
- Technique : DREAL

Entretiens

- Avec les représentants de la collectivité

La reconnaissance :

- ✘ Donnée pour 3 ans (possibilité de prolongement : 2 ans)

AGENDA 21

6. Labellisation « Agenda 21 local »

Les documents à fournir :

- (1) : Agenda 21 local adopté par la collectivité
- (2) : Déclaration d'intention
- (3) : Synthèse de la démarche
- (4) : Délibération du conseil adoptant le projet
- (5) : Carte situant le projet
- (6) : Fiche d'identification
- (7) : Listing de contacts
- (8) : Illustrations du projet

AGENDA 21

6. Labellisation « Agenda 21 local »

1

- Mise en place de la démarche

Connaissance de la procédure de labellisation et proposition d'une méthode de travail (début février)

2

- Réalisation d'un audit selon les critères de la labellisation

Présentation des résultats au DGS et décision de constituer le dossier de candidature (mi-avril)

Mise en œuvre d'une action du plan d'actions (juin-juillet)

AGENDA 21

6. Labellisation « Agenda 21 local »

3

- Constitution du dossier de candidature

Présentation et validation des documents constitutifs du dossier de candidature (début mai)

Validation finale avant envoi (mi-mai)

4

- Envoi et suivi du dossier

Information des personnes susceptibles d'être contactées par les experts du Ministère (début juin)

Constitution d'un plan de communication (mi-juin)

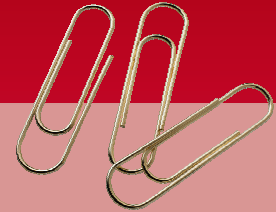
AGENDA 21

6. Labellisation « Agenda 21 local »

Les intérêts de la labellisation

- ✘ **Reconnaissance** des efforts fournis par la collectivité en matière de DD
- ✘ **Validation** de la qualité de ce qui a été fait
- ✘ **Accompagnement** : richesse des recommandations des experts
- ✘ **Dynamique** : encouragement à poursuivre le travail
- ✘ **Entraînement** : élargissement de la démarche à d'autres collectivités
- ✘ **Valorisation** de l'ensemble des habitants

Merci de votre attention



a.courtial@somme.fr

Chargée de mission Agenda 21